Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 31

Artikel: Un épisode de la Fête des vignerons de 1833
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191159

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-septième année. N° 31. Samedi 3 Août 1889.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
2me *et* 3me *séries.*
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un épisode de la Fête des Vignerons de 1833.

Nous allons faire part à nos lecteurs d'un charmant épisode de la Fête des Vignerons de 1833, dont les détails nous ont été racontés par un aimable Veveysan, alors au nombre des figurants.

Nous qui sommes habitués à voyager en chemin de fer et en bateaux à vapeur, reportons-nous un instant par la pensée à cette époque où tant de moyens de transport nous étaient encore inconnus, et nous pourrons peut-être nous faire une idée du mouvement inouï qui animait nos routes la veille ou le matin de la Fête des Vignerons.

Ceux qui n'étaient pas trop éloignés s'y transportaient en char, en omnibus ou à pied ; mais de Genève, la course ne pouvait se faire sans coucher en route ; ni pour or ni pour argent, un voiturier n'aurait voulu franchir cette distance en une seule journée. En 1819, des Genevois frêtèrent une barque la veille et firent le trajet fort agréablement jusqu'à la hauteur de Nyon. Tout à coup, une espèce de tempête s'éleva, qui prit des proportions de plus en plus inquiétantes, les poussa vers les rochers de Meillerie, et ce ne fut qu'au milieu de la nuit qu'ils abordèrent à Vevey.

Quatorze ans plus tard, en 1833, nous n'avions encore que deux bateaux à vapeur, le *Guillaume-Tell* et le *Winkelried*, qui circulaient sur notre lac depuis 1825, et contribuèrent à amener à Vevey un nombre infiniment plus considérable de spectateurs. Aussi les estrades, construites en 1819 pour 2000 personnes seulement, en reçurent plus de 5000 en 1833.

Mais à coté de ces deux bateaux, qui ne pouvaient suffire et sur lesquels les passagers s'entassaient à l'envi il n'existait qu'un service de diligence excessivement restreint. Une voiture publique, appelée Courrier de Berne, considérée comme un vrai progrès pour l'époque, partait à midi de Genève, pour atteindre Lausanne à 6 heures du soir. Un Genevois, M. Vernes-Prescott, qui avait pris ce véhicule, raconte qu'arrivé dans cette ville, il ne fut pas question d'aller plus loin soit par le lac, soit par la diligence. Tout véhicule quelconque était retenu ; Montbenon et la place de St-François regorgeaient de voitures et d'attelages. Vers minuit il se décida à aller à pied jusqu'à Vevey, au milieu du concours le plus bruyant, le plus bigarré, le plus agité, le plus nombreux et le plus joyeux qu'on puisse imaginer.

La nuit était sombre, et de temps à autre des bouffées de vent venaient éteindre, au milieu des éclats de rires, les lampes, les lanternes vaudoises ou chinoises, les flambeaux et autres éclairages qui jetaient sur la route leurs lueurs vacillantes. Des chants, des concerts de fifres, de clarinettes, de violons et de trompettes, jouant chacun un air différent, égayaient la marche. Par ci par là, cette procession fantastique s'augmentait par l'arrivée de vastes chars à échelles convertis en salles de verdure et de fleurs, transportant des rangées de jeunes filles, redisant ensemble les chants qu'elles devaient répéter quelques heures plus tard en leur qualité de bergères de Palès ou de moissonneuses.

Si donc on se représente cet immense concours de peuple, ces routes encombrées, cette cohue énorme se pressant entre des chars et des chevaux, et arrivant à Vevey de tout le canton et des cantons voisins, on pourra juger de quelle importance est pour cette localité la célébration de sa grande fête.

Eh bien, huit ou dix jours avant la fête de 1833, c'est-à-dire au moment où cette brave population veveysanne allait pouvoir jouir du fruit de son inépuisable dévouement, après huit ou neuf mois consacrés à l'organisation et à l'étude de cette solennité, une circonstance fatale vint brusquement jeter le découragement et la tristesse dans tous les cœurs.

Tout était prêt; toutes les fenêtres, tous les balcons, toutes les toitures accessibles aux curieux avaient été loués à l'avance ; l'estrade, destinée à 5,000 spectateurs, se dressait majestueusement sur la place ; de nombreux arcs de triomphe s'élevaient, les habitations et les rues se décoraient de guirlandes de verdure et de fleurs qui transformaient la ville en un jardin enchanté. Chaque quartier s'animait le soir par les répétitions des chants et des danses des nombreuses troupes du cortège. Soudain, on apprit que les troubles politiques survenus entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne nécessitaient une intervention militaire, pour arrêter l'effusion du sang entre nos Confédérés. Le bataillon Berney, dont faisait partie la compagnie de voltigeurs et celle de mousquetaires de Vevey et des environs était mis de piquet !

La consternation fut générale ; les chants et les danses se turent ; la riante ville de Vevey sembla frappée de stupeur. Trente-quatre figurants chargés, pour la plupart, de rôles importants dans différentes troupes, reçurent, deux jours avant la fête, l'ordre de partir.

Ce contre-temps paraissait irréparable, désastreux, quand survint un acte de dévouement peu commun et dont les Veveysans ont toujours gardé le souvenir. Des amis de la contrée, notamment de Clarens, de Montreux et environs, faisant partie des compagnies sus-nommées, mais qui avaient passé à la réserve au printemps, conçurent la belle et généreuse idée de remplacer momentanément les trente-quatre figurants dans leur service militaire, et de partir pour Bâle. Tous abandonnèrent les travaux pressants de la saison, et plusieurs même descendirent des alpages de Naye et de Jaman, où ils vaquaient au soin des troupeaux.

L'autorité militaire se laissa facilement fléchir, l'effectif des compagnies restant ainsi au complet. Il fut d'ailleurs entendu qu'aussitôt la fête terminée, les trente-quatre figurants endosseraient l'uniforme, iraient re-

joindre le bataillon et libérer leurs remplaçants. Ajoutons en passant que ces derniers, qui s'étaient volontairement privés du plaisir d'assister à la fête, voulurent la célébrer en route, à leur manière. Dans un village du canton de Berne, ils parodièrent, par un cortège fort comique, les troupes de Bacchus et de Cérès, divertissement qui contribua, dès le début, à égayer la campagne.

Le lendemain de la fête des Vignerons, vers 5 heures du matin, à la sortie du bal et après avoir valsé avec des déesses, après avoir eu pour vis-à-vis, dans le quadrille, des Faunes et des Bacchantes, de gracieuses jardinières, d'accortes vendangeuses, nos trente-quatre figurants quittèrent prestement leur costume de fête pour l'habit militaire, transformant ainsi un grand-prêtre en voltigeur, un satyre en mousquetaire, etc., et partirent, fidèles à la parole donnée.

Le voyage se fit sur deux grands chars à échelles dont ces pauvres diables durent subir l'horrible cahotement; aussi les voyait-on de temps en temps s'appuyer sur leurs fusils et se soulever un peu dans le but d'atténuer l'effet de meurtrissures faciles à comprendre.

Un incident à noter eut lieu à Berne, où ils arrivèrent dans la soirée. Les portes de la ville étant déjà fermées, le gardien conçut des doutes à la vue de ces soldats voyageant d'une manière aussi étrange. Etait-ce l'avant-garde d'une armée envahissante ou une simple mascarade?... Tout cela lui parut singulièrement suspect; il refusa positivement d'ouvrir et ce ne fut qu'après une longue attente et des démarches auprès des autorités que la petite troupe put entrer en ville.

Après différentes étapes, nos concitoyens arrivèrent à Kreutzstrasser, au canton d'Argovie, d'où ils allèrent s'embarquer sur l'Aar, charmés de laisser là leurs détestables véhicules. A proximité d'Aarau, ils aperçurent leur bataillon qui passait le pont et venait de recevoir l'ordre de se diriger sur Bâle. Des hourras, des cris de joie furent échangés, le bataillon fit halte sur la rive et aussitôt le débarquement effectué, les trente-quatre remplaçants sortirent des rangs et allèrent au-devant de leurs amis. Tous s'embrassèrent avec effusion au bruit des applaudissements du bataillon tout entier.

Et les trente-quatre hommes, grâce au dévouement desquels on avait pu célébrer la Fête des Vignerons de 1833, l'une des plus belles du siècle, prirent les bateaux que leurs camarades venaient de quitter, puis ensuite les chars à échelles qui les attendaient à Kreutzstrasser, et rentrèrent à Vevey, où ils furent reçus avec enthousiasme par la population reconnaissante.

L. M.

Nous devons dire maintenant que les détails qu'on vient de lire ont déjà paru dans le *Conteur* il y a six ans. Mais la Fête des Vignerons est une solennité si importante et si populaire, qu'on nous pardonnera de nous répéter; nous n'avons du reste pas souvent l'occasion de le faire avec autant d'à-propos.

L'affaire des chèvres.

Dans le courant d'avril dernier, la pétition suivante était adressée au Conseil communal de Lausanne:

« Monsieur le Président et Messieurs.

» Les soussignés, tous domiciliés dans la commune de Lausanne et propriétaires de chèvres, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit:

» Depuis quelques jours, des individus étrangers au pays et non domiciliés dans la commune de Lausanne, font circuler en ville des troupeaux de chèvres; ils annoncent leur passage dans les rues en jouant d'une sorte de flageolet, et ils traient leurs bêtes devant la demeure des personnes qui leur achètent le lait.

» Il paraît que ces individus sont autorisés à cet effet par la Municipalité, comme ils l'avaient été déjà l'année dernière, pendant plusieurs mois, de fin mars à fin août.

» Les soussignés ont éprouvé et risquent d'éprouver encore de ce fait un préjudice important. Plusieurs d'entr'eux, qui réalisaient un bénéfice sans doute modeste, mais bien utile, par la vente du lait de leurs chèvres, en sont maintenant entièrement privés, grâce à une concurrence à laquelle il leur est impossible de faire face.

» Le public, sans s'en apercevoir, est d'ailleurs aussi mal servi que possible par les conducteurs de ces troupeaux, qui vendent du lait de médiocre qualité à un prix au moins double de celui auquel les propriétaires de chèvres établis à Lausanne fournissent le leur.

» Est-il juste que des gens qui ne paient rien à la Commune, et qui s'empressent de disparaître après la saison, en emportant de Lausanne plusieurs beaux billets de mille, pour revenir le printemps suivant exercer leur même exploitation, jouissent d'un pareil privilège?

» Les soussignés sont persuadés que vous tiendrez compte de leurs intérêts, qui sont en même temps ceux du public, comme vous avez tenu compte de ceux du commerce de notre ville en interdisant les déballages aux personnes non établies à Lausanne.

» Ils prennent donc la liberté de vous demander de vouloir bien décider qu'il sera désormais interdit à toute personne non domiciliée dans la commune de Lausanne, et n'y payant pas les impôts, de faire circuler en ville des chèvres, dans le but de les traire et d'en vendre le lait.

» Veuillez, Monsieur le Président et Messieurs, agréer l'assurance de notre haute considération.

Lausanne, avril 1889. »

(Suivent 39 signatures).

Cette pétition fut renvoyée à une commission, au nom de laquelle votre serviteur a rapporté en ces termes, dans la séance du Conseil communal du lundi 29 juillet:

Depuis quelques années déjà, et dès le retour du printemps, chacun a pu entendre, le matin et le soir, dans les rues de Lausanne, les notes égrenées d'une musique toute pastorale, qui a fait revivre au milieu de nous le chalumeau, ou plutôt la flûte de Pan, le premier, le plus simple des instruments de musique dont l'homme se soit servi.

La flûte de Pan, qui a inspiré les poètes de l'antiquité et fait les délices des bergers d'Arcadie, est aujourd'hui l'instrument utilisé par les chévriers nomades pour annoncer leur passage.

Ce sont ces chévriers qui font l'objet de la réclamation que vous venez d'entendre.

» Est-il juste, disent les pétitionnaires, que des chévriers non domiciliés dans la commune et ne payant pas d'impôts, soient autorisés à circuler dans nos rues avec leurs bêtes dont ils vendent le lait, qui est de médiocre qualité, et nous fassent ainsi une concurrence contre laquelle il n'est pas possible de lutter? »

Tels sont, messieurs, les principaux arguments qu'ils avancent pour demander que cette vente de lait soit interdite.

Nul n'aurait pu soupçonner que la modeste industrie d'un chévrier des Pyrénées, exercée sous une forme aussi idyllique, vint soulever de telles récriminations parmi nos propriétaires de chèvres, et troubler la douce quiétude dont notre Conseil jouit ordinairement durant la saison d'été.

Cela dit, si nous reprenons les divers chefs de la pétition pour les mettre en présence de la Constitution fédérale, de la loi du 28 mai 1878 sur le colportage, et du Règlement de police de la commune de Lausanne, nous voyons: